

ASSEMBLÉE NATIONALE
19 juin 2023

RELATIF À L'OUVERTURE, LA MODERNISATION ET LA RESPONSABILITÉ DU CORPS
JUDICIAIRE - (N° 1345)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL125

présenté par
M. Didier Paris, rapporteur

ARTICLE 9

I. – À l'alinéa 8, après le mot :

« pour »,

insérer le mot :

« élire ».

II. – En conséquence, procéder à la même insertion à l'alinéa 9.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.